

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC
À RNCREQ, UC et ROÉÉ**

1. Référence : Mémoire de Philip Raphals pour le RNCREQ, UC et ROÉÉ, page 5, paragraphe 4

Préambule : « ...le AESC Study Group a mandaté ICF Consulting pour faire une analyse détaillée des coûts évités dans la région pour la période 2003 à 2037, tant pour l'électricité que pour le gaz naturel et d'autres combustibles. L'analyse repose sur l'utilisation des modèles existants d'ICF pour le marché de gaz naturel (NANGAS) et d'électricité (IPM).»

1.1 Veuillez fournir l'étude de ICF Consulting à laquelle fait référence l'expert commun dans son témoignage.

2. Référence : Mémoire de Philip Raphals pour le RNCREQ, UC et ROÉÉ, page 31, paragraphe 2

Préambule : «Les besoins additionnels en fourniture reliés à une augmentation de la demande en pointe devraient donc refléter les taux de pertes marginaux en transport et distribution. Cela pourrait ajouter 15 %, sinon plus, pour transport et distribution.» (**notre souligné**)

2.1 Veuillez présenter le calcul permettant d'obtenir la valeur de 15 %.

2.2 Veuillez confirmer l'utilisation d'un taux de perte marginal de 15 % dans le cas d'un projet générique thermique situé près des centres de consommation.

3. Référence 1 : Mémoire de Philip Raphals pour le RNCREQ, UC et ROÉÉ, page 39, paragraphe 6

Préambule : «...ICF, travaillant avec la collaboration d'une vingtaine de distributeurs d'électricité, a jugé conservateur d'inclure dans les coûts évités 80 % des coûts reliés au service à la clientèle et à l'administration (mais pas à la gestion des comptes clients), ce qui augmente les coûts évités de fourniture par environ 15 %. Ces coûts incluent notamment ceux reliés au recouvrement.»

Référence 2 : Mémoire de Philip Raphals pour le RNCREQ, UC et ROEE, page 43, paragraphe 2

Préambule : «Il y a lieu d'examiner les mécanismes de partage des coûts reliés aux services partagés et corporatifs pour déterminer s'ils seraient affectés — et, le cas échéant, dans quelle mesure — par des mesures qui réduisent la consommation en énergie de la clientèle ou sa demande en puissance.

Faute de chiffres plus précis, une estimation conservatrice serait de réduire par 50 % le taux utilisé par ICF et attribuer une valeur égale à 7,5 % des coûts évités de fourniture pour les coûts évités de service à la clientèle et l'administration.»
(notre souligné)

- 3.1 Veuillez justifier votre estimation de réduire de 50 % le taux utilisé par ICF.**

4. Référence 1 : Mémoire de Philip Raphals pour le RNCREQ, UC et ROEE, page 32, paragraphe 1

Préambule : «Le but de l'utilisation d'un taux d'actualisation social est précisément d'augmenter l'importance des années plus éloignées dans la prise de décision.»

Référence 2 : Martin, F. (1994) «Le taux social d'actualisation et les projets d'Hydro-Québec», section 8 de *Documents d'information sur les externalités*, dans le cadre de Participation publique sur le plan de développement 1996, Hydro-Québec, page i.

Préambule : «Ce dernier (**le taux social d'actualisation**) est relié au rendement des projets privés qui ne pourront être réalisés (ou «projets évincés») parce que leurs sources de fonds ont été taries par l'utilisation de capital par Hydro-Québec.» **(notre ajout entre parenthèses)**

- 4.1 Veuillez concilier.**

- 4.2 Existe-t-il selon vous d'autres façons que de baisser le taux social d'actualisation pour intégrer les considérations environnementales dans le calcul économique ?**